

L'EST ET LA CÔTE-NORD

CARTEL DU BÉTON

David contre Goliath

Un producteur de Charlevoix s'attaque à un géant du ciment... et échoue

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

■ QUÉBEC — « Les cimenteries ne devraient pas faire de béton. C'est le cimentier qui vient me trancher la gorge sur le béton. »

Serge Perron, de Gérard Perron & Fils, une entreprise de produits de béton et de béton préparé à Baie-Saint-Paul, dans Charlevoix, s'est battu contre Ciment Saint-Laurent jusqu'en 1993 quand la multinationale a vendu son usine de La Malbaie, Béton Charlevoix, à un indépendant, Béton Dallaire. Sa lutte contre le géant du ciment l'a conduit jusque devant le Bureau canadien de la politique de concurrence où sa cause a tourné en queue de poisson après trois ans d'enquête.

« Le principe du Bureau de la concurrence est bon, mais l'application, c'est une autre affaire. La machine est lourde, rigide, difficile à faire bouger, regrette Serge Perron. Juste pour ouvrir un dossier, ça prend un paquet de preuves. Il faut que ce soit évident comme le cas des grosses pétrolières ou la publicité trompeuse. Sinon, on n'en sort pas. »

C'est en 1991 que l'homme d'affaires de Baie-Saint-Paul, également président de la Chambre de commerce de Charlevoix Ouest, a déposé sa plainte contre Béton Charlevoix pour pratiques douteuses dans le but d'éliminer la concurrence.

« Béton Charlevoix, une filiale de Ciment Saint-Laurent, pratiquait des prix coupés, en bas des coûts de production. Les prix ont baissé jusqu'à ce que je ne sois plus capable de vendre », rappelle M. Perron qui se réclame de cette guerre pour dire que les « compagnies verticales », qui contrôlent le prix de la poudre, ne devraient pas pouvoir fabriquer de béton.

« Dans certains États des États-Unis, les cimentiers n'ont pas le droit de faire du béton. Avec leurs gros moyens, ils peuvent compétitionner à meilleur prix et ça fausse les règles du jeu », soutient-il.

UN COUP DUR

Serge Perron estime que le dossier du SOLEIL sur le béton, c'est un « coup dur pour l'industrie ». « Les « gros » discréditent les « petits ». Depuis que c'est sorti, on passe au « cash ». Tout le monde se demande si on n'est pas, nous aussi, de méchants garçons.

C'est un peu de valeur parce que ce n'est pas du tout ça. Les prix du marché sont à terre. Les volumes sont dramatiques. Tout le monde peut acheter du béton à 55 \$, 60 \$ le mètre cube s'il a un magasin un peu. C'est une guerre de tranchées. »

Depuis que Ciment Saint-Laurent a vendu, en 1993, son usine de La Malbaie à Béton Dallaire, Gérard Perron & Fils n'avait plus qu'un concurrent.

Mais cette année, un gros indépendant, Béton Provincial, est venu s'installer à Clermont. Pour M. Perron, le propriétaire, Walter Bélanger, c'est l'équivalent d'une multinationale « tellement il a un gros volume de poudre ».

Notons, au passage que, dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, le « Groupe Bélanger », contrôlé par Walter Bélanger, est depuis février sous le coup d'une ordonnance du Bureau de la politique de concurrence lui interdisant de se prêter à l'avenir à des agissements anticoncurrentiels dans la vente et la fourniture de béton préparé et de produits du béton.

L'enquête, qui a conduit à l'ordonnance, avait porté sur une entente concernant le prix de vente du béton préparé conclue dans le cadre de négociations entre le Groupe Bélanger et le Groupe Riverin pour fusionner certaines de leurs sociétés.

MANQUE DE PREUVES

Mais qu'à cela ne tienne ! Serge Perron ne compte plus sur le Bureau canadien de la politique de concurrence pour régler ses problèmes.

« Après ma plainte en 1991, le dossier est resté ouvert trois ans sans résultats. À la fin, l'enquêteur m'a dit qu'elle manquait un peu de preuve. Qu'il y avait trop de paramètres dans le béton : le volume, le marché, les quantités, les distances », relate l'homme d'affaires qui n'a jamais reçu de Hull le moindre document sur le cheminement de son dossier.

« Ces gens-là fonctionnent avec pas grand-chose. Ils n'écrivent jamais rien. Ils viennent poser des questions et s'en vont avec ça. On sait rien. »

Au Bureau de la concurrence, le dossier fut fermé après trois ans d'enquête par manque de preuves

GRANDS FEUX LOTO-QUÉBEC



Marcel Dallaire et les autres producteurs des Grands Feux se sont montrés satisfaits du déroulement des deux premières soirées, malgré quelques ombres au tableau, dont les spectateurs qui assistent aux Feux sans payer. À cet effet, la surveillance et la sécurité seront dorénavant accrues sur le site.

La solution: arriver tôt

Les spectateurs pointés du doigt pour les « pépins » de mercredi

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

■ BEAUPORT — L'heure était aux bilans et à l'élaboration de plans d'action en vue des prochains spectacles pour les promoteurs des Grands Feux Loto-Québec, hier matin, au Parc de la Chute Montmorency.

Divers problèmes de logistiques sont survenus lors du spectacle pyrotechnique de mercredi, créant du mécontentement chez les spectateurs. À cause de la pluie et du passage du Tortillard, plusieurs personnes ayant des sièges réservés ont manqué le début du spectacle.

Les organisateurs ont toutefois tenu à dramatiser la situation, estimant à seulement 5 % du nombre total de spectateurs ceux qui ont manqué les dix premières minutes des feux.

Ils imputent la responsabilité de cette situation aux spectateurs eux-mêmes, qui sont arrivés trop à la dernière minute.

« Quand vous allez voir un spectacle à la Place des Arts, vous faites en sorte d'arriver à l'avance pour prendre une place de stationnement, récupérer votre billet et prendre place. Cela devrait être la même chose pour un spectacle pyrotechnique. C'est étonnant que les gens ne le fassent pas. Ils

sont peut-être trop gâtés », estime Frank Furtado, l'un des producteurs de l'événement.

Pour remédier en partie à cette situation, la STCUQ modifiera dès samedi l'heure de sa dernière navette en destination des feux, qui partira à 20h30, plutôt qu'à 21h ou 21h15, comme c'était auparavant le cas.

Quant aux délais d'attente imposés par le passage du Tortillard, il semble que rien ne peut être fait pour modifier cette situation pour cette année. La solution, selon les promoteurs, demeure encore que les spectateurs prennent place plus tôt.

Par contre, la construction d'une passerelle au-dessus de la voie ferrée ou d'un tunnel pour permettre aux gens de traverser le site, même lorsque le train passe, est envisagée pour l'an prochain.

SÉCURITÉ ACCRUE

Les promoteurs des grands feux Loto-Québec ont un autre problème majeur à régler, celui des personnes qui se massent sur la piste cyclable et sur les terre-plein pour assister aux spectacles sans payer. Ils étaient autant,

sinon plus nombreux, que les 14 000 qui avaient payé pour entrer sur le site, selon les producteurs de l'événement.

Ces spectateurs récalcitrants ont causé des dommages, dont le montant exact n'était pas encore déterminé hier. Ils ont endommagé la piste cyclable et brisé une clôture faite de lattes de bois, qui avait été installée pour éviter que les touristes se stationnent sur le bord de l'autoroute pour admirer la chute.

Pour améliorer la situation, les autorisés de la SÉPAQ, les producteurs, la sûreté du Québec et les policiers municipaux de Québec et de Beauport se sont réunis hier matin dans le but d'accroître la surveillance et la sécurité des lieux.

Il n'était pas exclu d'augmenter le nombre de patrouilleurs afin d'accroître le contrôle sur les lieux et de laisser à la piste cyclable sa fonction première, celle de permettre aux bicyclettes de circuler.

Malgré ces problèmes, les promoteurs traquent un bilan très positif des deux premiers spectacles, puisqu'ils ont atteint leurs objectifs en terme de spectateurs.

Ils ont également savouré deux bonnes nouvelles, soit que l'accès à la passerelle surplombant la chute pouvait de nouveau être utilisée par les visiteurs dès hier après-midi et que le spectacle de samedi, avec le groupe espagnol, promet d'être de très haut calibre.

Arthur nous aurait-il induits en erreur ?

ANNICK POITRAS
Le Soleil

■ QUÉBEC — Aucun article concernant une présumée liaison entre Lucien Bouchard et Corinne Côté Lévesque n'est paru dans Frank Magazine avant le 19 juillet.

C'est ce que l'éditeur adjoint Glen Mcgragor a confirmé au SOLEIL, hier, démentant les allégations d'André Arthur qui disait reprendre des informations déjà publiées dans le magazine satirique d'Ottawa.

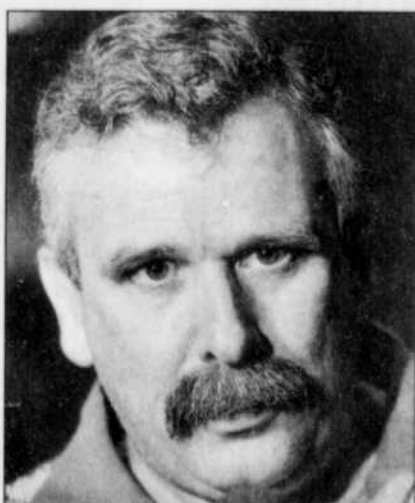
En janvier et février, Frank Magazine a publié deux articles concernant Lucien Bouchard qui, selon Glen Mcgragor, ne mentionnaient pas le nom de Corinne Côté Lévesque.

« C'étaient des articles qui parlaient de son divorce, de ses problèmes fi-

nanciers. Celui paru au mois de février discutait de l'instabilité de son mariage avec Audrey Best et d'une rumeur sur une présumée liaison avec une autre femme. Mais on ne nommait pas le nom de Corinne Côté Lévesque. »

L'éditeur adjoint croit qu'André Arthur a dû lire ces deux articles sans toutefois pouvoir s'en inspirer pour faire ses déclarations en ondes du 27 juin. Ce serait plutôt l'inverse.

« Le 19 juillet, nous avons publié un



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE
Frank Magazine ne comprend pas les allusions d'André Arthur à l'article 185.

article sur la présumée liaison en nommant cette fois Corinne Côté Lévesque. Tout le monde parlait déjà de cette rumeur à Québec. Nous avons même mentionné dans cette parution qu'André Arthur en avait parlé à la radio. Le jour où cet article a été publié correspond à la date de parution de la poursuite judiciaire dans les journaux. »

Glen Mcgragor a souligné que la raison d'être de Frank Magazine était de couvrir des rumeurs sur papier, surtout celles véhiculées par l'élite de la province. « Nous écrivons les rumeurs et c'est aux lecteurs de décider s'ils veulent les croire ou non. Nous respectons l'intelligence de nos lecteurs », a-t-il déclaré.

Mercredi soir, le réseau TVA diffusait une entrevue avec l'éditeur de

Frank Magazine, Micheal Bate. Celui-ci a tenu le même discours que son adjoint, hier.

LE SOLEIL a rejoint l'animateur de radio chez lui, hier. Pour seul commentaire, André Arthur a fait référence à l'article 185, article paru en janvier dans Frank Magazine.

Or, cet article fait allusion au divorce de Lucien Bouchard et de Jocelyne Côté et ne mentionne pas le nom de Corinne Côté Lévesque.

Glen Mcgragor, appelé une deuxième fois par LE SOLEIL, ne comprend pas pourquoi André Arthur pointe cet article.

« Soit qu'il a fait une grave erreur en mélangeant les noms de Jocelyne Côté et de Corinne Côté ou encore j'ignore où il a pu prendre l'idée de cette liaison dans ce texte. »

Ligne info Médiévale

Pour ne rien manquer de la fête!

Appelez 24h/24: 877-5295

(De l'extérieur du Québec-Métro: 1-800-377-1995)

CANTEL

LE SOLEIL

DU 9 AU 13 AOÛT 1995